

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1231

présenté par
M. Lorion et M. Quentin

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 44 et 45.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas de justification à créer un régime dérogatoire à la loi MOP pour les grandes opérations d'urbanisme (GOU), nouvel outil en faveur de l'aménagement. Il en va de même pour les opérations d'intérêt national (OIN).